AR PREFECTURE
006-240600593-20181213-181209-DE
Reçu le 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Décision n°18 12 09

L'an deux mille dix huit, le jeudi 13 novembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo Messieurs Jean-Marie Franco et Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Noël Albin par Monsieur Georges Blanc, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Madame Michèle Maurel et Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo.

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant le départ à la retraite de Madame Annie Boriello et la nécessité de recruter un agent pour son remplacement,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Décide l'ouverture de :
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe

Décide la fermeture de :
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché	A	3	0	3	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	1	5	0
Adjoint administratif	C	5	3	5	0
Filière technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	13	2	10	3
Adjoint technique	C	20	5	17	3

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20181213-181203-DF
Reçu le 20/12/2018

Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	2	0	2
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	5	2	1	4
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	3	1	3	0
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	18	2	13	5
Agent social 2ème classe	C	29	7	27	2
Filière animation					
Adjt animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjt animation	C	1	0	1	0
TOTAL GENERAL		**120**	**26**	**101**	**19**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DES PALLONS - 06 -